

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020

Le jeudi un octobre deux mille vingt à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le jeudi vingt-quatre septembre deux mille vingt et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT, Mme LEGRAND, M. GEFFRAY, Mme MARTINS, M. KARI, M. ROSNET, Mme EYRAUD, Mme TABUTIN, M. BOISMENU, Mme PAGNON, M. BUDAK, Mme BELIN, M. CARPENTIER, M. BERNARD, Mme VINCENT, M. FIKRY, Mme BATILLAT, M. LUNTE, M. DARNET, Mme CHARMANT, M. JACQUET, M. FLEURY, M. MONNET, Mme ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme de VAULX-RICAUD a donné pouvoir à M. LUCOT,
Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. BOISMENU,
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à Mme MARTIN,
M. D'ANDLAU a donné pouvoir à M. MOREAU,
Mme LEPRINCE a donné pouvoir à Mme de BREUVAND

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme VINCENT

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n° DCM2020118

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 (DM) EN DEPENSES ET EN RECETTES - BUDGET VILLE ET BUDGET ANNEXE DU THEATRE

Après en avoir délibéré, par 25 Voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Mme ROBERT, M. FLEURY, M. MONNET, Mme CHARMANT, Mme BATILLAT, M. LUNTE, M. DARNET, M. JACQUET),

ADOPTE

La décision modificative n°1 en dépenses et en recettes pour le budget Ville et le budget annexe du théâtre pour l'exercice budgétaire 2020.

Délibération n° DCM2020119

2. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR – EXERCICE 2020 – LISTE COMPLEMENTAIRE N°2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° Immo.	Désignation	Valeur acq.	Nat. acq.
20201A-0002	LOGICIELS	408,00	2051
20201A-0067	PIECES APPAREILS MECANIQUES	1 003,03	21578
	PIECES POUR TONDEUSE	1 003,03	
20201A-0022	MATERIELS, OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	6 845,72	2158
	ARTICLES DE DROGUERIE	1 957,80	
	ECLAIRAGE	1 393,92	

	DISTRIBUTEURS ESSUIE MAINS	3 494,00	
20201A-0021	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	317,14	2182
	BATTERIES	317,14	
20201A-0041	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	855,36	2183
	SUPPORT VIDEO ECOLES	855,36	
20201A-0020	MOBILIERS	5 089,88	2184
	CHEVALET BAC A LIVRES	154,67	
	TABLE DE VIDEOPROJECTION MOBILE	236,16	
	MEUBLE BAS	264,35	
	VESTIAIRES	292,01	
	ARMOIRES	307,58	
	PORTE MANTEAU	91,25	
	MOBILIER	778,10	
	FAUTEUILS DE BUREAU	1 097,59	
	VENTILATEURS A POSER	1 868,17	
20201A-0004	LIVRES BIBLIOTHEQUE	560,91	2188
20201A-0011	PETIT MATERIEL	7 240,81	2188
	GOBELETS	238,08	
	MACHINE A BULLES	39,99	
	TABLEAU	93,57	
	PLASTIFIEUSE	313,00	
	MATERIEL D ACTIVITE	449,60	
	BAC DE RANGEMENT	43,90	
	CHAISES	113,76	
	TAPIS DE RECEPTION	225,62	
	COMBINE RADIO CD	129,79	
	TV	123,99	
	FOUR	406,39	
	MATERIEL DE JARDINAGE	135,63	
	MATERIEL PHOTO	414,00	
	REFRIGERATEURS	915,00	
	CREPIERES	164,70	
	TAMPON MONTURE BOIS	11,99	
	VISIERES	944,64	
	MEGAPHONE	21,01	
	BACS PLASTIQUES	62,60	
	POUBELLES	48,60	
	ELECTROMENAGER	319,39	
	TONFAS	41,54	
	THERMOMETRES	1 018,37	
	FOURNITURES	48,79	
	MATERIELS DIVERS	390,58	
	BOITES RANGEMENT	526,28	
20201A-0023	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	768,39	2188
	MATERIEL DE SPORT	715,11	
	LOT DE 6 ANNEAUX COLORES	53,28	
20201A-0029	JEUX	1 799,33	
20201A-0030	MATERIELS OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	9 973,69	2188
	CONVECTEUR ELECTRIQUE	64,42	
	CAMERAS PIETONS	885,60	

	PINCE DETRITUS	272,28	
	RONDINS CYLINDRIQUES	1 511,70	
	BORNES GEL HYDROALCOOLIQUE	4 752,00	
	OUTILLAGE	507,69	
	POUBELLES COVID	1 980,00	
20201A-0042	MATERIEL AUDIOVISUEL	234,53	2188
	CASQUES FILAIRES	234,53	
20201A-0070	LIVRES SCOLAIRES	752,78	2188
20201A-0071	JEUX	2 498,69	2188
		38 348,26	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2020.

Délibération n° DCM2020120

3. REHABILITATION DU THEATRE MUNICIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer le montant de l'Autorisation de Programme à la somme de 3 923 500 € HT

Prend acte de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- Crédits de paiement 2020 : 263 540,61 € HT

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020121

4. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA – CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS 1-3 AVENUE DU PROFESSEUR ETIENNE SORREL A MOULINS

M. PERISSOL, Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, Mme MARTINS, M. MONNET ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, par 23 Voix POUR et 5 CONTRE (Mmes CHARMANT, BATILLAT, MM. LUNTE, JACQUET, DARNET),

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 000 906,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°110535, constitué de 3 Lignes du Prêt.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

5. CESSION DE MATERIEL ROULANT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à céder la balayeuse de type AZURA FLEX MC200, de gré à gré, à la Société EASYVOIRIE à la somme de 7 000 €, à la sortir du patrimoine de la Ville, à signer tous les documents relatifs à la cession du matériel roulant et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes,

Dit que les recettes seront inscrites au budget.

6. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION "COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE NORD ALLIER"

Mme MARTINS, MM. ROSNET et BERNARD ne prennent pas part au vote,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reverser à l'association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord Allier (CPTS Nord Allier) » la subvention de 20 000 € versée par l'Agence Régionale de Santé à la Ville de Moulins dans le cadre de la sanctuarisation de la salle des fêtes en centre COVID destinée à prendre en charge les patients durant la pandémie,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

8. DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE BE 311 APPARTENANT A LA VILLE DE MOULINS SITUEE 5 RUE DE BADVILBEL AU PROFIT DE CHD EXPERTISE COMPTABLE (M. DESFORGES ET M. ROUSSAT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle BE 311 située 5 rue Badvilbel à Moulins,

Décide de vendre à CHD Expertise Comptable la parcelle BE située 5 rue Badvilbel, d'une superficie totale de 335 m², pour un montant de 12 000€,

Dit que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

9. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2019

En matière d'acquisition :

- Néant

En matière de cession :

- la cession de la propriété sise 24 rue de Bourgogne à la SCI MY IMMO 03
- la cession de la propriété sise 32-36 rue de Pêcheurs à Evoléa
- la cession de la propriété sise 38 rue de Decize à Evoléa

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le bilan décrit ci-dessus et qui sera annexé au Compte Administratif de l'année 2019.

10. SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION » - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 9 600 € au « primo-accédant », pour l'acquisition d'une maison,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide financière attribuée ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2020.

11. SUBVENTION "PROPRIETAIRE OCCUPANT" - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE VILLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 509 € pour des travaux d'économie d'énergie,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où la propriétaire occupante ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2020.

12. SUBVENTION « INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL » A MADAME BAVEKOUMBOU MAJOLENE (ODIKA DELICES DU MONDE POUR LE LOCAL SIS CENTRE COMMERCIAL DES CHAMPINS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à Madame BAVEKOUMBOU Majolène ou toute société se substituant à elle, pour l'installation du local commercial sis Centre Commercial des Champins à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 15 000 €, s'effectuera en deux versements : un premier versement de 7 500 € à l'ouverture du commerce et un second versement de 7 500 € après un an d'activité

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame BAVEKOUMBOU Majolène ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata tempore de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

13. SUBVENTION "INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MADAME HENTRY LUCIE (HEMERA) POUR LE LOCAL SIS 66 RUE D'ALLIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 14 041.86 € à Madame HENTRY Lucie ou toute société se substituant à elle, pour l'installation du local commercial sis 19 rue de la Flèche à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 14 041.86 €, s'effectuera en deux versements : un premier versement de 7 500 € à l'ouverture du commerce et un second versement de 6 541.86 € après un an d'activité,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame HENTRY Lucie ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020131

14. SUBVENTION "INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL" A M. JAUD SAMUEL (PATISSERIE) POUR LE LOCAL SIS 11 PLACE D'ALLIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à Monsieur JAUD Samuel ou toute société se substituant à elle, pour l'installation du local commercial sis 11 place d'Allier à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 15 000 €, s'effectuera en deux versements : un premier versement de 7 500 € à l'ouverture du commerce et un second versement de 7 500 € après un an d'activité

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur JAUD Samuel ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020132

15. SUBVENTION "INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MONSIEUR WOLBERT ALAIN - SARL FRISCO MOTORCYCLES (OLDDUKE - SKATESHOP) POUR LE LOCAL SIS 5 RUE DE LA FLECHE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 11 055.22 € à Monsieur WOLBERT Alain ou toute société se substituant à elle, pour l'installation du local commercial sis 5 rue de la Flèche à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 11 055.22 €, s'effectuera en deux versements : un premier versement de 7 500 € à l'ouverture du commerce et un second versement de 3 555.22 € après un an d'activité

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur WOLBERT Alain ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020133

16. SUBVENTION "INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MADAME KAMARA HELOÏSE (ILLUSTRE LOCUS) POUR LE LOCAL SIS 19 RUE DE LA FLECHE

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BATILLAT, M. LUNTE, M. DARNET, Mme CHARMANT, M. JACQUET),

Décide d'attribuer une subvention de 5 354.52 € à Madame KAMARA Héloïse ou toute société se substituant à elle, pour l'installation du local commercial sis 19 rue de la Flèche à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 5 354.52 €, s'effectuera en un seul versement,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame KAMARA Héloïse ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020134

17. SUBVENTION "INSTALLATION D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MADAME FOUGEROLLE ALYSON (L'ECHOPPE DU BARBIER) POUR LE LOCAL SIS 14 RUE DE L'HORLOGE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à Madame FOUGEROLLE Alyson ou toute société se substituant à elle, pour l'installation du local commercial sis 14 rue de l'Horloge à Moulins, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 15 000 €, s'effectuera en deux versements : un premier versement de 7 500 € à l'ouverture du commerce et un second versement de 7 500 € après un an d'activité

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame FOUGEROLLE Alyson ou sa société ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020135

18. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF RUE HENRI BARBUSSE (PARCELLE BD N°321)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de servitude à conclure avec GRDF sur le terrain cadastré Section BD n°321.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux.

Délibération n° DCM2020136

19. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS - 5 RUE LOUIS BLANC (PARCELLE AT 77)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de servitudes à conclure avec Enedis sur le terrain cadastré Section AT n°77.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux.

Délibération n° DCM2020137

20. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - JUSTIFICATION DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE AUMU

M. PERISSOL, Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, Mme MARTINS, M. ROSNET, M. CARPENTIER et M. MONNET ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 5 CONTRE (Mmes CHARMANT, BATILLAT et MM. LUNTE, JACQUET et DARNET)

Dit que l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones, est justifiée,

Autorise M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et à engager toutes les procédures nécessaires à cette mise en œuvre,

Délibération n° DCM2020138

21. CONVENTION ACTION LOGEMENT - VILLE DE MOULINS – MOULINS COMMUNAUTE - ACTION COEUR DE VILLE - VOLET IMMOBILIER - AVENANT N°1

M. PERISSOL, Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, Mme MARTINS, M. MONNET et M. BOISMENU ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2018 conclue entre la Ville de Moulins, la Communauté d'agglomération de Moulins Communauté et Action Logement,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n° DCM2020139

22. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) - ANNEE 2019

Considérant que 13 Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) ont été traités pour l'année 2019 sachant que 2516 Forfaits de Post-Stationnement ont été émis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport annuel des recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2019.

Délibération n° DCM2020140

23. RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DECISION DE PRINCIPE

Après en avoir délibéré, par 30 Voix POUR et 3 CONTRE (Mme ROBERT, MM. MONNET et FLEURY)

Décide le principe de la délégation du service public de la restauration collective,

Autorise Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence en vue de recueillir des candidatures.

Délibération n° DCM2020141

24. MARCHES DE PRESTATIONS D'ASSURANCES - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Considérant que la Communauté d'agglomération de Moulins, le CCAS de Moulins, les communes de Toulon sur Allier et Moulins ont des besoins similaires en matière de prestations d'assurance et que leurs contrats actuels arrivent à échéance au 31 décembre 2021,

Considérant qu'afin de faciliter la gestion de la consultation de marchés de prestations d'assurance, de permettre des économies d'échelle ainsi que la mutualisation des procédures de passation des marchés, il est

opportun de passer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Moulins, le CCAS de Moulins, les communes de Toulon sur Allier et Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés de prestations d'assurance,

Décide, conformément à l'article L2121-21 du CGCT susvisé, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Désigne, en qualité de titulaire, Dominique LEGRAND, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes pour des marchés de prestations d'assurance et Philippe BOISMENU, en qualité de suppléant.

Délibération n° DCM2020142

25. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Considérant qu'au cours de l'année 2019, la commission consultative des services publics locaux a tenu 2 séances de travail sur les rapports d'activités des délégués les 11 juin et 26 septembre 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019.

Délibération n° DCM2020143

26. PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT TROISIEME ECHEANCE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 3^{ème} échéance de la ville de Moulins.

Délibération n° DCM2020144

27. ADHESION AU RESEAU DE LA FREDON AUVERGNE - RHONE – ALPES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Moulins à la FREDON Auvergne – Rhône-Alpes,

Autorise le versement, chaque année, de la cotisation, qui s'élève à 430 € pour l'année 2020,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020145

28. PARCS DE STATIONNEMENT FERMES PAR BARRIERE ET STATIONNEMENT SUR VOIRIE - TARIFICATION

Après en avoir délibéré, par 30 voix POUR et 3 CONTRE (Mme ROBERT, MM. MONNET et FLEURY)

Décide d'établir, à compter du 5 octobre 2020, le montant du forfait de post-stationnement à 25 € pour une durée maximale de stationnement de 7h00 et le montant minoré à 15 € pour un Paiement à l'horodateur le jour même suite à l'établissement du FPS,

Décide d'appliquer les grilles tarifaires suivantes en matière de stationnement sur parcs fermés et sur voirie et de fixer le montant et la durée du forfait de post-stationnement selon les tableaux ci-dessous, à compter du 5 octobre 2020 :

Stationnement payant sur voirie

Plage horaire payante	De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi, gratuit les jours fériés
Durée maximale de stationnement	7h00
Forfait Post Stationnement	25.00 €
Forfait Post Stationnement minoré - Paiement à l'horodateur le jour même suite à l'établissement du FPS	15.00 €
Offre de stationnement gratuit	« Arrêt minute » 10 minutes 1h00 1 fois par jour du lundi au vendredi 2h00 1 fois par jour le samedi

Tarif € TTC	Du lundi au vendredi		Le samedi	
	1^{er} ticket	2^{ème} ticket et suivants	1^{er} ticket	2^{ème} ticket et suivants
Gratuité	1h00	X	2h00	X
0.50 €	1h20	20 min	2h20	20 min
0.60 €	1h30	30 min	2h30	30 min
0.70 €	1h40	40 min	2h40	40 min
0.80 €	1h50	50 min	2h50	50 min
0.90 €	2h00	1h00	3h00	1h00
1.00 €	2h07	1h07	3h07	1h07
1.10 €	2h14	1h14	3h14	1h14
1.20 €	2h21	1h21	3h21	1h21
1.30 €	2h28	1h28	3h28	1h28
1.40 €	2h35	1h35	3h35	1h35
1.50 €	2h42	1h42	3h42	1h42
1.60 €	2h49	1h49	3h49	1h49
1.70 €	2h56	1h56	3h56	1h56
1.80 €	3h03	2h03	4h03	2h03
1.90 €	3h10	2h10	4h10	2h10
2.00 €	3h17	2h17	4h17	2h17
25.00 €	7h00	7h00	7h00	7h00

Parcs de stationnement fermés

Parking des Halles - Usagers horaires

Période payante	24h / 24
De 0 à 0h15	Gratuit
Le ¼ h de 0h15 à 1h00	0.30 € / ¼ h
Le premier ¼ h de chaque heure de 1h00 à 12h00	0.30 € / ¼ h
Chaque ¼ h suivant de 1h00 à 12h00 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ¼ h)	0.20 € / ¼ h
Chaque période de 12h00 à partir de 12h00	2.00 € / 12 h
Recharge carte usager horaire	35.00 €
1^{ère} carte usager horaire	Gratuite
Remplacement carte usager horaire (si perte ou vol)	5.00 €
Ticket perdu	15.00 €

Parking des Halles – Usagers abonnés

Carte mensuelle 24h/24	45 €
Carte mensuelle jour (7h00-20h00 du lundi au samedi)	25 €
Carte mensuelle nuit (17h00-9h00) et week-end (samedi, dimanches et jours fériés)	20 €
Carte mensuelle 24h/24 moto	15 €
Carte trimestrielle 24h/24	135 €
Carte trimestrielle jour (7h00-20h00 du lundi au samedi)	75 €
Carte trimestrielle nuit (17h00-9h00) et week-end (samedi, dimanches et jours fériés)	60 €
Carte trimestrielle 24h/24 moto	45 €
Carte perdue	5 €

Parking Jardins Bas - Usagers horaires

Période payante	Du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 9h00 à 18h00
De 0 à 0h15	Gratuit
Le ¼ h de 0h15 à 1h00	0.30 € / ¼ h
Le premier ¼ h de chaque heure de 1h00 à 12h00	0.30 € / ¼ h
Chaque ¼ h suivant de 1h00 à 12h00 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ¼ h)	0.20 € / ¼ h
Chaque période de 12h00 à partir de 12h00	2.00 € / 12 h
Recharge carte usager horaire	35.00 €
1^{ère} carte usager horaire	Gratuite
Remplacement carte usager horaire (si perte ou vol)	5.00 €
Ticket perdu	15.00 €

Parking de Lattre de Tassigny - Usagers horaires

Période payante	Du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
De 0 à 0h15	Gratuit
Le ¼ h de 0h15 à 1h00	0.30 € / ¼ h
Le premier ¼ h de chaque heure de 1h00 à 12h00	0.30 € / ¼ h
Chaque ¼ h suivant de 1h00 à 12h00 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ¼ h)	0.20 € / ¼ h
Chaque période de 12h00 à partir de 12h00	2.00 € / 12 h
Recharge carte usager horaire	35.00 €
1^{ère} carte usager horaire	Gratuite
Remplacement carte usager horaire (si perte ou vol)	5.00 €
Ticket perdu	15.00 €

Parking Anatole France - Usagers horaires

Période payante	Du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
De 0 à 0h15	Gratuit
Le ¼ h de 0h15 à 1h00	0.30 € / ¼ h
Le premier ¼ h de chaque heure de 1h00 à 12h00	0.30 € / ¼ h
Chaque ¼ h suivant de 1h00 à 12h00 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ¼ h)	0.20 € / ¼ h
Chaque période de 12h00 à partir de 12h00	2.00 € / 12 h

Recharge carte usager horaire	35.00 €
1^{ère} carte usager horaire	Gratuite
Remplacement carte usager horaire (si perte ou vol)	5.00 €
Ticket perdu	15.00 €

Parking Jean Jaurès - Usagers horaires

Période payante	Du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
De 0 à 0h15	Gratuit
Le ¼ h de 0h15 à 1h00	0.30 € / ¼ h
Le premier ¼ h de chaque heure de 1h00 à 12h00	0.30 € / ¼ h
Chaque ¼ h suivant de 1h00 à 12h00 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ¼ h)	0.20 € / ¼ h
Chaque période de 12h00 à partir de 12h00	2.00 € / 12 h
Recharge carte usager horaire	35.00 €
1^{ère} carte usager horaire	Gratuite
Remplacement carte usager horaire (si perte ou vol)	5.00 €
Ticket perdu	15.00 €

Parking Jean Moulin - Usagers horaires

Période payante	Du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
De 0 à 0h15	Gratuit
Le ¼ h de 0h15 à 1h00	0.30 € / ¼ h
Le premier ¼ h de chaque heure de 1h00 à 12h00	0.30 € / ¼ h
Chaque ¼ h suivant de 1h00 à 12h00 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ¼ h)	0.20 € / ¼ h
Chaque période de 12h00 à partir de 12h00	2.00 € / 12 h
Recharge carte usager horaire	35.00 €
1^{ère} carte usager horaire	Gratuite
Remplacement carte usager horaire (si perte ou vol)	5.00 €
Ticket perdu	15.00 €

Parking Multiplexe - Usagers horaires

Période payante	24h/24
De 0 à 3h00	Gratuit
De 3h00 à 3h15	2,00 €
De 3h15 à 3h30	2,20 €
De 3h30 à 3h45	2,40 €
De 3h45 à 4h00	2,60 €
Le ¼ h de 4h00 à 12h00	0.10 € / ¼ h
De 12h00 à 24h00	5.80 €
Chaque période de 24h00 à partir de 24h00	2.00 € / 24 h
Ticket perdu	15.00 €

Parking Multiplexe - Usagers abonnés

Carte mensuelle 24h/24	35 €
Absence de carte en sortie	15 €

Parking Banville - Usagers abonnés

Carte mensuelle 24h/24	35 €
Carte mensuelle nuit (17h00-9h00) et week-end (samedi, dimanches et jours fériés)	19 €
Absence de carte en sortie	15 €

Parkings des Halles, Jardins Bas, Tassigny, Anatole France, Jean Jaurès et Jean Moulin :

Tickets prépayés vendus aux commerçants, au tarif du stationnement des usagers horaires

L'ensemble des tarifs sont en euros T.T.C.

Autorise Monsieur le Maire à rendre les parcs de stationnement gratuits à titre promotionnel lors d'occasions, périodes ou évènements particuliers.

Délibération n° DCM2020146

29. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE - MODIFICATION DES PRIX CONTRACTUELS PREVUS DANS LA DSP DE LA RESTAURATION SCOLAIRE SUITE A LA CRISE SANITAIRE (COVID-19) -AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DSP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accepter le surcoût de 2 € par repas froid à compter du 12 mai,

Approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de la restauration scolaire et municipale en date du 17 juin 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération n° DCM2020147

30. MODIFICATION CARTE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Considérant que les modifications de la « carte scolaire 2020-2021 » sont les suivantes :

- Ecole maternelle Les Coquelicots
 - Retrait d'1/2 emploi d'enseignant dans l'école
- Ecole maternelle Les Clématites
 - Retrait d'1/2 emploi d'enseignant dans l'école

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Regrette les décisions relatives aux retraits d'emplois d'instituteurs ou de professeurs des écoles de l'enseignement pré-élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

Délibération n° DCM2020148

31. DEMANDE DE SUBVENTION - SORTIES CULTURELLES 2020 - CLASSES CHAM - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Moulin pour les classes CHAM d'un montant maximum de 2 000,00 € pour la participation au coût des entrées, des ateliers, du petit matériel et des transports. Le versement de cette subvention sera fractionné en plusieurs paiements en fonction des factures fournies à la Ville de Moulins,

Autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Moulin,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Délibération n° DCM2020149

32. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES : PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide pour l'année scolaire 2020-2021, de fixer la participation intercommunale des charges scolaires à 400,00 euros, par enfant scolarisé à Moulins mais ayant sa résidence dans une commune extérieure à la Ville de Moulins, et à 200,00 euros, pour tout enfant nouvellement scolarisé en C.H.A.M. mais ayant sa résidence dans une commune extérieure à la Ville de Moulins.

Délibération n° DCM2020150

33. PARTICIPATION DE LA VILLE DE MOULINS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - ECOLE SAINT-BENOIT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve pour l'année scolaire 2020-2021, la subvention de :

- 297 euros par élève moulinois de classe élémentaire fréquentant l'établissement d'enseignement privé Saint Benoît,
- 1124 euros par élève moulinois de classe pré-élémentaire fréquentant l'établissement d'enseignement privé Saint Benoît.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Délibération n° DCM2020151

34. PETITE ENFANCE - VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS "MULTI ACCUEILS & HALTE GARDERIE " ASSOCIATIFS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention 2020, en plusieurs échéances, pour les montants suivants :

- 112 417,45 € pour l'Entr'Aide à l'Enfance (177 941,66,09 € au titre de la subvention 2020 – 26 344,20 € au titre de la régularisation 2019 – 39180 € correspondant au versement par anticipation effectué)
- 81 522,88 € pour les P'tits Chouett's (95 812 € au titre de la subvention 2020 – 5010,88 € au titre de la régularisation 2019 – 19 300 € correspondant au versement par anticipation effectué)
- 50 463,83 € pour Farandoline (74 338,62 € au titre de la subvention 2020 – 5 824,80 € au titre de la régularisation 2019 – 18 050 € correspondant au versement par anticipation effectué)

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.

Délibération n° DCM2020152

35. ASSOCIATION LES P'TITS CHOUETT'S - DEMANDE D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'octroyer une subvention d'équipement d'un montant maximum de 3 979,41 € à l'association Les P'tits Chouett's pour équiper l'ensemble des baies vitrées de la rue du Vert Galant de vitrages feuilletés à contrôle solaire, de portes ventilées dans la cuisine, et de mobilier,

Décide d'amortir la subvention d'équipement comme suit :

Noms de l'organisme bénéficiaire	Nature juridique de l'organisme	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Durée d'amortissement
Les P'tits Chouett's	Privé	Equipement de vitrages feuilletés à contrôle solaire, de portes ventilées et de mobilier	3 979,41 €	5 ans

Dit que la subvention sera versée après présentation de la facture par l'association Les P'tits Chouett's à la Ville de Moulins,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Délibération n° DCM2020153

36. FORMATION DES ELUS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les orientations suivantes en matière de formation des élus :

- Formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Formation sur la gestion locale (Finances/marchés publics, responsabilité de l' élu...) ;
- Formations Relation élu/citoyen, élu/partenaires institutionnels ;
- Formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, conduite de réunion, informatique et bureautique, gestion du temps, gestion des conflits...).

Précise que tout souhait de formation devra faire l'objet d'un dépôt préalable d'une demande auprès de la DRH qui gère les inscriptions et assure la liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.

Fixe les crédits annuels alloués à la formation des élus à 4 000 €. Ce montant pouvant évoluer, au regard des demandes, par décision modificative.

Précise que ce budget pourra être augmenté par décision modificative votée en conseil municipal.

Dit que cette enveloppe annuelle est inscrite au budget de l'exercice et sera inscrite au budget des exercices suivants.

Délibération n° DCM2020154

37. PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création des postes budgétaires suivants :

FILIERE POLICE

- 1 Chef de service de Police Municipale

FILIERE SPORTIVE

- 1 poste d' Educateur principal de 2^{ème} classe des Activités Physiques et Sportives

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération n° DCM2020155

38. MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA VILLE DE MOULINS AUPRES DE MOULINS COMMUNAUTE POUR LE RECOUVREMENT DES DROITS DE PLACE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler la mise à disposition d'agents de la Ville de Moullins auprès de Moullins Communauté afin d'assurer le recouvrement des droits de place des cirques et forains accueillis sur le terrain du Parc des Expositions au bénéfice de Moullins Communauté,

Dit que ces mises à disposition s'effectueront conformément aux dispositions de la convention en date du 4 mai 2015 et de son avenant n°3,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'agents de la ville de Moullins auprès de Moullins Communauté pour le recouvrement des droits de place.

Délibération n° DCM2020156

39. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE GESTION MUNICIPALE - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 16 JUILLET 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Modifie la délibération du conseil municipal n°DCM202015 du 16 juillet 2020 de la manière suivante :

L'alinéa : « D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme »

est complété de la manière suivante :

« Lorsque le montant de la transaction est inférieur à 500 000 €, d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ou de déléguer l'exercice de ce droit de priorité. »

Précise que les autres dispositions de la délibération N°DCM202015 du 16 juillet 2020 non modifiées demeurent en vigueur,

Dit que Monsieur Maire informera le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer les décisions prises en application de cette délibération, et ce pour l'ensemble des matières faisant l'objet de la délégation,

Décide, conformément à l'article L 2122-23 alinéa 2, l'application de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et ce pour l'ensemble des matières faisant l'objet de la délégation, pour la signature des décisions.

Délibération n° DCM2020157

40. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PROPOSITION D'UNE LISTE DE 32 NOMS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose les noms suivants pour composer la commission communale des impôts directs :

	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	GEORGES	Maxime
2	Monsieur	FIKRY	Abdellah
3	Monsieur	POMMIER	Philippe
4	Monsieur	BRAZY	Ludovic
5	Madame	CHOPARD	Claire
6	Monsieur	BELIN	Christian
7	Monsieur	SEDILLE	Patrick
8	Monsieur	LEGRAND	Jean-Christophe
9	Monsieur	MALHURET	François
10	Madame	JOVANOVIC	Nathalie
11	Monsieur	DELANNOY	Daniel
12	Madame	AVOT	Orane
13	Monsieur	CHEVRIER	Laurent
14	Monsieur	DELAFOULHOUSE	Jean-Claude
15	Madame	BETIAUX	Maud
16	Monsieur	DE OLIVEIRA	Mikael
17	Madame	CHANTEL	Sophie
18	Monsieur	DUPRE	Christian
19	Madame	ARLIX	Alice
20	Monsieur	HUREL	Jean-Pierre
21	Madame	EHRET	Sylvie
22	Monsieur	VERDU	Pascal
23	Monsieur	THEVENET	Jean-Pierre
24	Madame	THEVENET	Simone
25	Madame	AUFAUVRE	Nicole
26	Madame	CACCIOPPOLI	Chantal
27	Monsieur	MOREIRA-DARREIRO	Armand
28	Madame	VERDIER	Odette

29	Monsieur	DOULAIN	Nicolas
30	Madame	RAVAT	Bénédicte
31	Monsieur	MASSERET*	Alain
32	Madame	PARON*	Colette

* domicilié en dehors de la commune.

Délibération n° DCM2020158

41. FOURRIERE MUNICIPALE POUR VEHICULES - TARIFS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les tarifs pouvant être appliqués dans le cadre de la fourrière pour véhicules de la manière suivante :

FRAIS de fourrière (Montant en € TTC) CATEGORIES de véhicules	IMMOBILISATION MATERIELLE	OPERATIONS PREALABLES	ENLEVEMENT	GARDE JOURNALIERE	EXPERTISE
Véhicules PL 44 t ≥	7,60	22,90	274,40	9,20	91,50
Véhicules PL 19 t ≥	7,60	22,90	213,40	9,20	91,50
Véhicules PL 7,5 t ≥	7,60	22,90	122,00	9,20	91,50
Voitures particulières	7,60	15,20	121,27	6,42	61,00
Autres véhicules	7,60	7,60	45,70	3,00	30,50
Cyclomoteurs,	7,60	7,60	45,70	3,00	30,50

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Délibération n° DCM2020159

42. MOTION POUR LE MAINTIEN DE MOULINS COMMUNAUTE ET DE SES COMMUNES MEMBRES DANS LE DISPOSITIF DE ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR) REPORTEE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande une prolongation de la période transitoire afin de permettre aux associations d'élus et aux parlementaires d'analyser le diagnostic et les propositions de la mission inter inspections.

Demande une révision des critères du dispositif ZRR

Demande une nouvelle géographie prioritaire des territoires ruraux permettant de prendre en compte les difficultés des communes rurales, pour développer une politique publique globale tournée vers le renforcement de l'attractivité des territoires, condition préalable à l'installation d'activités et indispensable pour redynamiser les territoires ruraux.

Demande ainsi que les spécificités et les particularités des communes du territoire de Moulins Communauté soient prises en considération dans le futur dispositif des ZRR et demande, en conséquence, le maintien de l'EPCI et de ses communes membres dans le dispositif ZRR.

La séance est levée à 22h15.